

Journée de la Commémoration nationale

Proclamation du Gouvernement

La Journée de la Commémoration nationale permet à la population luxembourgeoise de se souvenir annuellement de ses compatriotes qui se sont opposés au régime nazi. Cette année, elle procède d'un caractère plus spécial. En effet, il y a quelques semaines, le pays a commémoré le 60^e anniversaire de la Grève générale de 1942. Celle-ci n'a pas seulement coûté la vie à vingt et un résistants, mais signifiait également déportation, prison ou camp de concentration pour un grand nombre de femmes et d'hommes courageux qui se sont insurgés contre l'enrôlement de force dans la Wehrmacht des jeunes Luxembourgeois nés entre 1920 et 1924.

Le 31 août 1942 constitue une date clé de notre histoire. Mais au-delà, la grève a démontré d'une façon spectaculaire l'existence d'une conscience nationale luxembourgeoise à toute la communauté internationale. De même, la volonté de ce peuple de jouir de son indépendance et de combattre pour la liberté et pour des valeurs démocratiques fut gravée de façon inextinguible dans la conscience luxembourgeoise et internationale. Les martyrs du 31 août 1942 ont ainsi contribué de façon indéniable à ce que le Luxembourg garde sa place parmi les nations dans l'après-guerre.

La Journée de la Commémoration nationale que nous célébrons annuellement, ainsi que les commémorations ponctuelles de dates clés de notre histoire, nous permettent d'établir un lien entre les différentes générations et de sensibiliser les jeunes à l'importance du souvenir et de la défense des idéaux démocratiques qui sont les nôtres.

Aujourd'hui, nous rendons hommage aux femmes et aux hommes qui ont lutté contre l'occupant nazi, souvent en acceptant des souffrances inimaginables allant jusqu'à la perte de leur vie. Ils ont ainsi contribué à maintenir la liberté du pays et les valeurs morales et humaines que nous considérons comme primordiales dans une société marquée par la liberté, le respect de l'autre et la tolérance. La Journée de la Commémoration nationale garantit que leur souvenir reste vivant dans nos esprits et nous guide dans notre action actuelle et future.

Luxembourg, le 12 octobre 2002

Les membres du Gouvernement

Jean-Claude JUNCKER, Lydie POLFER, Fernand BODEN, Marie-Josée JACOBS, Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Michel WOLTER, Luc FRIEDEN, Anne BRASSEUR, Henri GRETHEN, Charles GOERENS, Carlo WAGNER, François BILTGEN, Joseph SCHAACK, Eugène BERGER